

NOUVELLES / ÉVÉNEMENTS DU MOIS

Dîner des Fêtes : l'AQDR vous invite à son dîner des Fêtes avec musique d'ambiance, le jeudi 15 décembre 2011, à 11h30, au restaurant Normandin de Saint-Jean-Port-Joli. Confirmer votre présence à Mme Pauline Bélanger au 418-598-3878.

Activité libre : échange de cadeaux. Pour y participer, il suffit d'apporter un cadeau, lors du dîner des Fêtes, d'une valeur minimale de 10 \$ et d'y inscrire son nom.

Activité libre : Partage avec les démunis. Pour y participer, il suffit d'apporter une denrée non périssable, lors du dîner de Noël. Une boîte à cet effet sera placée à l'entrée de la salle.

Journée internationale des bénévoles, le CECB vous invite à un **bingo récréatif**, le 5 décembre 2011, à 14h, à la salle culturelle de Cap-Saint-Ignace (100, Place de l'église). Venez vous amuser. De nombreux prix. Surprise et plaisir assuré! Réserver votre place avant le 1^{er} décembre 2011, au 418-248-7242 auprès de Sylvie. Coût : 1 \$/paquet de cartes pour les membres (en date du 1^{er} décembre) et 2 \$ pour les non-membres.

Service de proximité offrant les services d'information, de soutien et de référence aux aînés, Téléphone : **418-247-0033** ou la ligne sans frais : 1 877-948-2333.



PARENTS-SECOURS

Parents-Secours vient en aide aux aînés depuis 1992. Une émission de télé préventive a été faite. C'est Mme Shirley Thérout qui en est la porte-parole et elle nous offre quelques conseils :

- Ne donnez jamais votre nip sauf si vous êtes absolument certains qu'il sera utilisé avec votre autorisation.
- Quand vous êtes inconfortables avec une situation, que quelque chose cloche, ne soyez pas gênés d'en parler! L'important c'est de ne pas s'isoler et d'en discuter avec quelqu'un en qui vous avez confiance.

Vous pouvez regarder en intégralité l'émission de télé intitulé "*La prévention et les aînés avec Shirley Thérout*" ou la faire regarder aux aînés de votre entourage, rendez-vous au www.parentssecours.ca

Source : Parents-Secours



Congé des Fêtes

Le bureau de l'AQDR Montmagny-L'Islet sera fermé pour le congé des Fêtes, soit du 19 décembre 2011 au 6 janvier 2012.

Conseil d'administration 2011-2012 :

Présidente : Louise Lemay, 418.354.2394
Vice-présidente : Annette Bélanger, 418.598.7207
Secrétaire : Alain Barrette, 418.248.5098
Trésorière : Denise Montminy, 418.248.5098
Administrateurs : Pauline Bélanger, 418.598.3878
Estelle Pelletier, 418.598.7038
Christiane Gendron, 418.248.2011

Responsables du bulletin : Louise Lemay,
Guylaine Hudon

Collaboratrices : Louise Lemay, Annette Bélanger,
Christiane Gendron, Guylaine Hudon

Mise-en-page : Guylaine Hudon

Site Internet : www.aqdr.org

Courriel : aqdr@islet@globetrotter.net

Pour nous rejoindre : AQDR Montmagny-L'Islet

☎ 418.247.0033 Sans frais : 1 877 948.2333 📠 418.247.0030

Adresse postale : 79, Mgr Bernier, local 101, Saint-Eugène/L'Islet G0R 1X0

NOUS AIMERIONS RECEVOIR VOS COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS.

L'AQDR Montmagny-L'Islet reçoit l'appui du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales.

Secrétariat à l'action
communautaire
autonome
et aux initiatives
sociales

Québec

L'Arbre et ses Racines



MRC Montmagny et L'Islet Bulletin mensuel numéro 55 Décembre 2011

Association québécoise de défense des droits
des personnes retraitées et préretraitées

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Joyeuses Fêtes!

Noël s'en vient à grand pas et au moment de vous écrire, je manque d'inspiration. Aussi, je vous offre ce texte qui vous rappellera bien des souvenirs et que vous pourrez partager avec les plus jeunes durant vos réunions familiales. J'en profite également pour vous offrir en mon nom et au nom de toute notre équipe tous nos vœux. Puissent la paix et la joie de Noël être avec vous durant toute la nouvelle année!

Selon les bureaucrates et technocrates, les personnes nées dans les années 40, 50 et 60 n'auraient pas dû survivre.

Nos bassinettes n'étaient pas réglementaires et étaient peinturées de couleurs vives avec de la peinture contenant du plomb. Il n'y avait pas de "cran de sécurité" sur les bouteilles de médicaments, sur les armoires de cuisines ou les pharmacies.

On roulait à bicyclette sans casque. En auto, nous, les enfants ne portaient ni ceinture de sécurité, ni sac gonflable. Assis dans une boîte de camion, c'était un voyage fantastique.

On buvait l'eau à même le boyau du jardin et non à la bouteille; et... Horreur, on mangeait des petits gâteaux, du pain et du beurre, on buvait de la liqueur qui contenait du vrai sucre.

Néanmoins, on ne parlait pas d'obésité... car on jouait dehors. On partageait la bouteille de liqueur avec 4 amis... Personne n'en est mort.

On quittait la maison le matin pour jouer à l'extérieur. Il fallait revenir avant la noirceur. Personne ne pouvait nous rejoindre... Pas de téléphone cellulaire ni de paget; mais uniquement des amis.

On jouait au ballon chasseur et au drapeau; on grimpait aux arbres, on se coupait, saignait... se brisait les os et les dents mais sans aucune poursuite judiciaire car cela était des accidents. Personne n'était coupable sauf NOUS.

Nous étions responsables de nos actions et de leurs conséquences.

Nos parents étaient du côté de la loi et de l'autorité. Cependant, cette génération a fait des fonceurs, des innovateurs, des inventeurs.

Nous avons la liberté, le droit à l'échec, le succès et la responsabilité et nous avons appris à les assumer.

Au plaisir de vous revoir à nos activités et d'entendre votre parole, vos besoins, vos demandes.

Louise Lemay, présidente

VOUS ET VOS DROITS

Relation entre grands-parents et petits-enfants

Il arrive que les relations entre les parents et les grands-parents d'un enfant soient conflictuelles. Certains conflits peuvent même faire en sorte que les parents décident que les grands-parents ne verront plus leurs petits-enfants.

Imaginons que vos rapports avec votre fils et sa conjointe soient difficiles depuis plusieurs années. Malgré cela, vous avez l'habitude de vous réconcilier avec eux puisque vous vous faites une joie de garder vos petits-enfants de temps à autre : c'est l'amour fou entre eux et vous! Malheureusement, la dernière chicane a tout bouleversé et, depuis quelques mois, votre fils et sa conjointe vous interdisent tout contact avec vos petits-enfants. Que faire? La loi prévoit spécifiquement que les parents ne peuvent, sans motif grave, faire obstacle aux relations personnelles des enfants avec leurs grands-parents.

S'il vous est difficile ou impossible de voir vos petits-enfants à cause du refus de leurs parents, vous pouvez présenter une requête à la Cour supérieure du Québec pour obtenir des droits d'accès. Pour plus d'information sur cette Cour, consultez *Côtécour*, Cour supérieure en matière civile-volet famille. Rassurez-vous! Même si on vous accorde des droits d'accès, vous n'aurez pas à payer une pension alimentaire pour vos petits-enfants.

Si je ne suis pas d'accord avec l'éducation donnée à mes petits-enfants, que puis-je faire?

Les grands-parents ne sont pas toujours d'accord avec l'éducation donnée à leurs petits-enfants. Malgré tout, ils doivent respecter les choix des parents, sauf si cette éducation nuit au développement et à la sécurité de leurs petits-enfants. Si c'est le cas, il existe des moyens d'obtenir l'intervention de personnes qualifiées (CLSC).

Certains parents peuvent parfois perdre le contrôle d'eux-mêmes, être incapables de bien s'occuper de leurs enfants (à cause, par exemple, de problèmes de consommation de drogues ou d'alcool) ou utiliser la violence physique ou psychologique envers eux. Si vous croyez que la sécurité ou le développement de vos petits-enfants peut être compromis, vous pouvez ou devez, selon le cas, signaler la situation au directeur de la protection de la jeunesse (DPJ). Voici certaines situations dans lesquelles vous avez l'obligation légale de signaler sans délai un mauvais traitement au DPJ :

- Vous croyez que l'enfant est victime d'abus physiques.
- Vous croyez que l'enfant est victime d'abus sexuels.

Dans tous les autres cas, vous n'avez aucune obligation légale de signaler quoique ce soit au DPJ. Par exemple, si les parents :

- n'assument pas les soins, l'entretien ou l'éducation de l'enfant;
- n'assurent pas l'essentiel des besoins de l'enfant d'ordre alimentaire, vestimentaire, d'hygiène ou de logement compte tenu de leurs ressources;
- n'interviennent pas auprès de leur enfant ayant des troubles de comportement.

Si vous décidez de contacter le DPJ, un intervenant analysera l'urgence de la situation et vous renseignera sur les mesures qui peuvent être prises pour assurer le bien-être de vos petits-enfants. Vous devez savoir que l'identité de la personne qui fait un signalement au DPJ demeure confidentielle. Donc, à moins que vous n'y consentiez, personne ne dira aux parents que c'est vous qui avez alerté le DPJ.

Louise Lemay, présidente

Tiré de *Éducaloi (La Loi et vos droits)* educaloi.qc.ca

ANNIVERSAIRES

Décembre

Côté, Mireille F.-
Lizotte, Jean-Paul
Lévesque, Mariette
Leclerc, Aline C.
Caron, Marielle
Chouinard, Jeannine
Montminy, Denis
Montminy, Maria

Roy, Denise
Tanguay, Jean-Carol
Duchesneau, André
Sénéchal, Denise



Janvier

St-Onge, Colette
Guay, Marcel
Duval, Laurette Lord
Fournier, Hilaire
Pelletier, Florianne

Létourneau, Jacqueline
Côté, Marie-Jeanne
Deschênes, Marcelle
Gendron, Christiane
Goulet, Laurent
Goulet, Armande Paré-
Fournier, Nicole
Bérubé, Jeannine

MA RECETE PRÉFÉRÉE

GÂTEAU AUX PACANES ET COFFEE CRISP

Ingrédients

- 1 préparation de gâteau aux pacanes du commerce
- 1 boîte de lait *Eagle Brand*
- 500 ml de crème 35 %
- 1 à 2 barres de chocolat *Coffee Crisp*



Préparation

Préparer le gâteau tel qu'indiqué sur la boîte. Cuire dans un moule rectangulaire de 9 X 13 beurré. À la sortie du four ne pas démouler et piqué à la fourchette. Verser le lait *Eagle Brand* lentement pour faire pénétrer. Laisser refroidir complètement. Fouetter la crème 35 %. Sucre un peu. Glacer le gâteau avec la crème fouettée. Briser le chocolat en petit morceaux à l'aide d'un couteau et parsemer sur le gâteau.

Bon appétit!

Audrey Lizotte

RÉFLEXION / HUMOUR

Un enfant dit à sa mère qu'il ne veut plus aller à l'école. Sa mère lui demande pourquoi. Il lui répond: C'est parce que j'ai lu qu'un homme s'est fait abattre parce qu'il en savait trop.

Un enfant dit à un camarade de classe : - Mon père est capable de battre ton père Ce à quoi l'autre répond : - Ma mère aussi!

- Inconnu

La maladie de l'adolescence qui est de ne pas savoir ce qu'on veut et de le vouloir cependant à tout prix.

Marcel Proust

Réponses d'élèves du primaire à certaines questions d'examen :

- « Regarde maman, la madame a un feu de camp sur la lèvre ».
- « Viens manger papa, ta crème glacée va refroidir. »
- « Il fait chaud... touche à mon dos, il est tout timide. »
- « Regarde dans l'eau, il y a une grenouille sur un mini-phare. »